



Titre de séjour pour mes beaux parents libanais

Par Visiteur

Bonjour,

avec un titre de séjour visiteur à quelles prestations, revenus, mes beaux parents libanais de plus de 65 ans, dont ma belle mere est handicapé ont-ils droit?
ils sont actuellement hébergés chez mon mari,leur fils et ne dispose d aucune ressource.

merci de votre réponse cordialement.

Par Visiteur

Bonjour Madame,

Si je comprends bien vos beaux parents ont un visa court séjour (moins de 90 jours)?
A ce titre ils ne bénéficient d'aucune prestation sociale puisqu'ils ont bien stipulé dans leur demande de visa les ressources dont ils disposeraient en France pour subvenir à leurs besoins le temps de leur séjour.

Cordialement

Par Visiteur

Non, ils ont une carte de séjour qui est valable un an mais c est indiqué visiteur.

Par Visiteur

Madame,

Au temps pour moi.
Ceci étant cela ne change rien à ma réponse en effet, le Code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile(Article L313-6) dispose que justement cette carte est délivrée "à l'étranger qui apporte la preuve qu'il peut vivre de ses seules ressources et qui prend l'engagement de n'exercer en France aucune activité professionnelle".
De ce fait vos beaux parents ne peuvent bénéficier d'aucune aide.

Cordialement